

Seconde générale et technologique : structure des enseignements

La classe de seconde est commune à toutes les élèves.

Leur parcours scolaire est constitué d'enseignements communs obligatoires et d'enseignements optionnels au choix des élèves.

Enseignements communs

Français
Histoire géographie
Enseignement moral et civique
Langue vivante A et langue vivante B parmi anglais, allemand, espagnol, chinois
Sciences économiques et sociales
Mathématiques
Physique chimie
Sciences et vie de la terre
Education physique et sportive
Sciences numériques et technologies

Enseignements optionnels

En supplément des enseignements communs, les élèves peuvent choisir au plus un enseignement optionnel selon les modalités suivantes :

- Un enseignement optionnel général de 3 heures *parmi*
- o Langues et cultures de l'Antiquité: latin (LCA latin)
 - o Langues et cultures de l'Antiquité: grec (LCA grec)
 - o Arts : arts plastiques ou danse
 - o Education physique ou sportive (multisport obligatoire)

Le choix d'un enseignement optionnel engage l'élève à le suivre pendant toute la durée de l'année scolaire. Ce choix doit être raisonnable compte-tenu de ses conséquences sur l'emploi du temps de l'élève et de la charge de travail supplémentaire qui en découle.

L'établissement se réserve la possibilité de réguler les inscriptions dans un enseignement optionnel en fonction du nombre d'élèves et des conditions d'enseignement particulières.